



# Rapport de l'exercice 2021 en matière de développement durable



## Résumé

---

MACS s'est engagée depuis 2015 dans une politique de transition écologique. Après la mise en place d'une feuille de route « TEPOS 2016-2020 », MACS est aujourd'hui territoire pilote de la démarche Néo Terra du conseil régional Nouvelle-Aquitaine. En 2021, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire avec comme fil conducteur la transition écologique. MACS et l'État ont formalisé ces ambitions communes via un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé en janvier 2022.

Les principales réalisations de l'année 2021 sont :

- **Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS »**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016, a permis de réaliser près de 1 400 visites-conseil à domicile (335 en 2021) afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. En 2021, un partenariat a été mis en place avec la Région Nouvelle-Aquitaine en réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt régional.

- **Création d'un service d'économe de flux pour les communes**

MACS a mis en place une ingénierie dédiée aux communes afin de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

- **Engagement de MACS dans le développement des énergies renouvelables**

L'année 2021 a été marquée par le soutien de MACS dans l'implication citoyenne pour le développement des énergies renouvelables. La collectivité a investi dans la Société citoyenne ALOé qui a monté son premier projet photovoltaïque sur l'école de Josse. La centrale de 36 kWc est installée et exploitée par des entreprises locales.

## Cadre réglementaire

---

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution en mars 2005 intégrant au corpus constitutionnel, la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » du 3 août 2009 et 12 juillet 2010, et enfin, par l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation légale met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale.

Références :

- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales*
- *Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales*
- *Circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales*

# Démarche Néo Terra

---

La pandémie de la Covid-19, et la crise économique et sociale qui en découle, ont conduit nombre d'acteurs publics et privés à questionner la résilience de notre modèle de développement et de nos territoires, déjà ébranlés par le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la raréfaction des ressources.

Dans ce contexte, l'adoption par la Région, en juillet 2019 de la feuille de route Néo Terra, a une résonance particulière, en ce qu'elle marque la volonté de s'engager et d'embarquer l'ensemble de ses partenaires dans une accélération et une massification des actions en faveur des transitions.

Néo Terra propose une approche transversale des transformations à mener à travers 11 ambitions :

## Ambitions Néo Terra

- 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
- 2 Accélérer et accompagner la transition agro écologique
- 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
- 4 Développer les mobilités « propres » pour tous
- 5 Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
- 6 Construire un nouveau mix énergétique
- 7 Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030
- 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
- 9 Préserver et protéger la ressource en eau
- 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
- 11 Des administrations exemplaires dans la transition

Ces ambitions ne relèvent pas uniquement des compétences de l'institution régionale mais s'adressent à tout partenaire public ou privé désireux de s'impliquer. À cette fin, une marque a été déposée pour constituer une communauté d'acteurs porteurs d'autant d'expériences pouvant être reproduites et massifiées.

Le partenariat stratégique entre la Région et la Communauté de communes pourra également s'appuyer sur les projets et coopérations initiés dans le cadre de la politique contractuelle territoriale de la Région

La Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud est un exemple significatif de territoire littoral attractif confronté avec acuité à la conciliation d'un essor démographique avec la préservation de l'environnement et des ressources nécessaires au maintien de la qualité de vie de ses habitants.

De ce fait, la démarche Néo Terra est déclinée à toutes les politiques publiques de la collectivité, et les projets portés s'inscrivent dans cette dernière.

Afin de garantir le respect de cet engagement, les projets sont évalués au regard d'une grille d'analyse Néo Terra.

## Les actions

### La rénovation énergétique

#### L'habitat privé : RENO'MACS

Le secteur du bâtiment et plus particulièrement le résidentiel présentent le plus important gisement d'économie d'énergie.

L'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de rénover la totalité des bâtiments au niveau « basse consommation d'ici 2050 ». Cela représente une division par 4 de la consommation moyenne de chauffage du parc résidentiel et une division par 6 pour les bâtiments les moins isolés, ceux construits avant la première réglementation thermique de 1974. Pour MACS, qui compte plus de 28 000 résidences principales, cela représente à terme un rythme de 900 rénovations par an. La première étape à franchir est de démontrer qu'il est possible de réaliser des rénovations performantes finançables par les propriétaires.



Pour en savoir plus [www.reno.cc-macs.org](http://www.reno.cc-macs.org)  
05 58 70 00 22



Pour y parvenir la Communauté de communes MACS, en partenariat avec la FFB, la CAPEB, les chambres consulaires, ainsi que les organismes chargés de l'accompagnement des particuliers (ADIL, CAUE, SOLIHA) et avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, a choisi de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : rénoMACS.

Entre la date de lancement, début octobre 2016 et décembre 2021, la plateforme, a permis de réaliser plus de 1 400 visites à domicile, dont près de 335 en 2021.

Après la visite du thermicien-conseil, on estime à 50 % de passage aux travaux pour un montant moyen de 16 000 €.

La collectivité a cherché à étendre le service de la plateforme en intégrant le volet développement des énergies renouvelables et ainsi donner une préféabilité pour l'installation d'équipement issu de l'énergie solaire. En plus d'apporter un conseil technique, l'objectif est d'étendre la réflexion du particulier et de faire le lien entre production d'énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie.

- Aides financières pour les foyers modestes

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Une subvention forfaitaire de 500 € pour la rénovation des combles en matériaux biosourcés et une aide de 50 €/m<sup>2</sup> plafonnée à 5 000 € pour de la rénovation globale. Soutenue par la convention TEPCV à 80 % elle a bénéficié à une quinzaine de personnes.

#### Perspectives :

- Mettre en place un nouveau système de formation des artisans à la rénovation performante
- Intensifier le nombre de conseils à domicile
- Proposer un accompagnement technique à de nouveaux publics (copropriétés, entreprises...)

## L'habitat social

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a souhaité renouveler son engagement en faveur du logement pour tous au travers de son deuxième Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit ainsi de produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux besoins de ses habitants et s'inscrivant dans une vision durable, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».

Cet objectif se traduit par l'application d'un règlement d'intervention de MACS renouvelé, visant à soutenir la production de logements sociaux. Il vient préciser les modalités d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Ainsi, ce règlement d'intervention concerne :

- les aides directes aux bailleurs sociaux dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux ;
- les aides indirectes accordées à ces mêmes bailleurs constituées par la garantie des emprunts contractés pour la réalisation des opérations ;
- l'aide aux communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de logements communaux ayant une vocation sociale.

### Des aides simplifiées

La subvention délivrée au bailleur social se calcule au logement en remplacement d'une aide au mètre carré de surface utile.

Elle différencie et favorise la production en maîtrise d'ouvrage directe par rapport à celle en vente en état futur d'achèvement (VEFA) afin de valoriser une production intégrée et plus appliquée de la part du bailleur d'une part, et un meilleur contrôle des charges pour les locataires d'autre part.

Le seuil de logement très social (PLAI) est porté à 30 % dans les programmes et 70 % pour le logement social (PLUS).

### La concrétisation de l'intégration de la démarche TEPOS dans le PLH

Aux aides destinées au logement locatif social peut venir s'ajouter une prime communautaire de 700 € par logement, pour les constructions atteignant le niveau de performance énergétique BEPOS Effinergie.

Concernant la réhabilitation des logements communaux, l'aide forfaitaire communautaire de 3 000 € est portée à 8 000 € grâce au concours des financements au titre de la labellisation TEPCV de l'Etat.

### Une action collective pour une efficacité renforcée

La répartition initiale du versement des subventions selon laquelle les 2/3 sont apportés par MACS et le 1/3 par la commune est modifiée pour s'établir à 3/4 pour MACS et 1/4 pour la commune.

Cette modification permet de renforcer l'action communautaire et de maintenir le niveau d'engagement actuel des communes, comme proposés dans le PLH.

Pour autant, la règle relative à l'octroi des garanties d'emprunts demeure inchangée : 50 % du montant total des emprunts répartis pour 2/3 pour MACS et 1/3 pour la commune.

## Les bâtiments de MACS

- **Maîtrise des énergies**

Depuis 2019, les services de MACS ont lancé un programme visant à diminuer les consommations et les coûts des énergies et fluides :

	Electricité	Gaz	Eau
Nombre de PDL	53 (-12)	2 (stable)	27 (+1)
Volumes	2 971 MWh	65 MWh	25 155 m3
Coût fluide (€)	466 408 € + 7 %	5 150 € - 50 %	63 463 € + 2,5 %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation totale d'énergie (MWh)	503	1 069	1 200	1 249	1 250	1 288	1 295	1 430	2 870	3 020	3 036
Coût énergétique total (€)	66 500	120 500	145 600	170 800	168 500	157 000	146 400	177 000	375 000	445 000	471 500

Remarques :

- Evolution du patrimoine de MACS en 2018 avec la fusion du SIVOM ce qui entraîne une augmentation des consommations.
- Mise à jour des tarifs de fourniture d'énergies du groupement d'achat Aquitain géré par le SYDEC début 2021, qui a induit une augmentation du prix de l'électricité (+4%).
- Le changement de source d'énergie de la PAC du pôle culianire a transféré les consommations de cet usage du gaz à l'électricité.

- **Rénovation énergétique du patrimoine de MACS**

Dans la continuité de notre projet de rénovation globale et d'atteinte d'une performance énergétique exemplaire de notre patrimoine, nous avons lancé cette année :

- Un relamping global de nos bâtiments, avec mise en place d'éclairages LED et appareillages permettant d'optimiser leurs usages (détecteurs, capteurs de luminosité, temporisations). Le coût de ces travaux est d'environ 115 000 €, et permettront de diminuer les consommations du poste éclairage de presque 65 %.
- L'optimisation du système de chauffage du bâtiment A et B pour un coût de 47 000 € et permettant de diminuer les consommations de chauffage de 30 %.
- Le remplacement des convecteurs de l'Escalier info par des modèles plus performants pour un coût de 2 000 € et permettant de diminuer les consommations de chauffage de 20 %.
- Un diagnostic des systèmes de Pôle SUD.

Perspectives :

- Lancement d'un audit pour la rénovation énergétique du centre aquatique AYGUEBLUE

- *Travailler sur un projet de remontée des consommations énergétiques en temps réel de nos bâtiments*

## Les bâtiments des communes

Pour l'année 2021, le fonds de concours « transition énergétique » a été remplacé par le fonds d'investissement local (FIL). Le FIL a pour objectif de doter chaque commune de MACS d'un fonds qu'ils pourront utiliser pour financer divers projets sur leurs patrimoines. Ce fonds vise à apporter une aide financière jusqu'à 40 % du reste à charge des communes pour des projets sur leurs patrimoines voire même 50 % pour les projets de rénovation Énergétiques Performantes.

De plus, en 2021 MACS a mis en place son service d'Économe de Flux qui a pour objectif d'accompagner les communes pour la rénovation Énergétique des bâtiments communaux et la maîtrise de l'énergie. Grâce à ce service d'Économe de Flux les communes adhérentes ont la possibilité de faire auditer leurs bâtiments communaux gratuitement mais aussi d'avoir un suivi personnalisé de leurs consommations et dépenses dans le domaine de l'énergie.

En chiffres, le fonds d'investissement local représente :

- ✓ 5 707 220 € de fonds d'investissement versé par MACS
- ✓ 492 711 € du fonds d'investissement utilisé en 2021 par les communes

Aide et objectif du Service d'Économe de Flux :

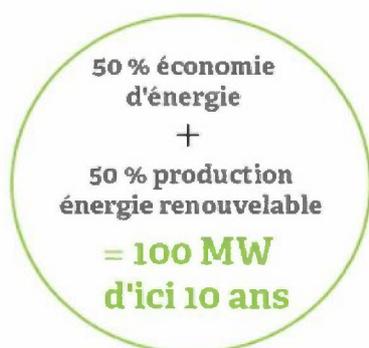
- ✓ Prise en charge des AUDITS sur les bâtiments à 100 %
- ✓ Maîtrise d'œuvre subventionnée jusqu'à 50 %
- ✓ Réalisation de 55 AUDITS/an
- ✓ 50 % de passage aux travaux

## Production d'énergie renouvelable

---

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

### Objectif TEPos



L'engagement de l'appel à projet a été acté par délibération du conseil communautaire le 11 février 2016.

Suite à la publication de l'appel à projet, 10 candidatures ont été remises parmi lesquelles 3 ont été admises à la seconde phase d'appel à projet qui s'est déroulée d'avril 2016 à janvier 2017. Lors de cette seconde phase d'appel à projet, les candidats ont été amenés à étudier les possibilités de développement d'énergie renouvelable sur le territoire, tant d'un point de vue technique que du point de vue des modalités juridiques et financières. Deux séances de dialogue ont eu lieu avec les candidats afin d'affiner les propositions.

La société Total Quadran a été retenue pour s'engager à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux au côté de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.



Le partenariat avec la société Total Quadran a été acté via une convention de coopération. Expert en matière de développement, financement, construction et exploitation des énergies renouvelables, Quadran a commencé en 2016 à prospecter les premiers projets photovoltaïques sur le territoire. La Société d'Economie Mixte MACS Energies est aujourd'hui opérationnelle comme véhicule du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Avec un actionnariat public/privé (75 % MACS et 25 % Quadran), elle s'est fixée comme objectif d'installer **100 MW sur le territoire d'ici 2030, avec un investissement de 100 M€ planifié à l'horizon de 10 ans.**

Les premières centrales sont en exploitation depuis octobre 2020. Avec une puissance de 6,15 MW, elles produisent l'équivalent de la consommation de 3 000 habitants pendant 20 ans.

Liste des projets en service :

- Toiture solaire du SITCOM 40 à Bénésse-Maremne
- Toiture solaire de l'entreprise Béton Josse à Josse
- Parking avec ombrières solaires de Labeyrie à Saint-Geours-de-Maremne

#### **Accompagner les initiatives citoyennes sur la transition énergétique – Soutien de la société citoyenne ALOé**

Créée en juin 2021, ALOé est une société citoyenne qui a pour objet de financer et d'exploiter des centrales de production d'énergie renouvelable (soleil, vent, biomasse, hydraulique...), elle se rémunère via la vente de l'énergie produite.

ALOé ne peut réaliser d'investissements que sur le territoire du Pays Adour Landes Océanes (ALO) incluant, au sud du département des Landes, la communauté d'agglomération Grand Dax et les communautés de communes Maremne Adour Côte Sud (MACS), du Seignanx, du Pays d'Orthe et Arrigans.

ALOé compte 26 actionnaires fondateurs. La société souhaite accueillir le maximum d'actionnaires citoyens pour développer des projets de centrales de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

La première installation photovoltaïque a été mise en exploitation en novembre 2021 sur l'école de Josse pour une puissance de 36 kWc. MACS s'est engagé à intervenir dans le financement des installations sur son territoire jusqu'en 2025.

#### Perspectives :

- *Mise en service des ombrières solaires sur le parking du siège MACS et du centre aquatique Aygueblue*
- *Continuer le développement solaire sur toitures et parkings avec participation citoyenne*

# Développement économique et économie circulaire

---

## L'Escale Eco

L'Escale Éco est née de la volonté des élus de MACS de créer un lieu de référence au service de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de la formation, où les différents publics peuvent échanger, bénéficier de conseils et être accompagnés dans leurs démarches.

Ouvert à tous les porteurs de projets, créateurs ou chefs d'entreprises, étudiants, personnes en recherche d'emploi, salariés qui envisagent une formation...

En 2021, ce sont 180 ateliers et 593 porteurs de projets accompagnés.

## Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire

MACS accompagne les structures de l'Economie Sociale et Solidaire pour favoriser la gestion entrepreneuriale participative et la réinsertion. À ce titre elle a accompagné 8 structures et versé 86 000 € de subvention en 2021.

## Vitalisation des Centres Bourgs

Les centres-bourgs jouent un rôle essentiel pour la cohésion de nos territoires ruraux. Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerce, d'événements culturels y sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent sur un même territoire.

MACS a accompagné en 2021 10 communes avec 40 projets d'aménagement.

## Annuaire Producteurs Locaux

Une plateforme a été mise en place en 2021 pour permettre aux consommateurs d'identifier et de contacter directement les producteurs situés sur le territoire.

La mise en contact est facilitée entre producteurs et consommateurs. Chaque producteur a la possibilité de présenter son activité et d'indiquer ses différents modes de vente (vente à la ferme, livraison à domicile, ...) et de rediriger vers son site internet ou vers une page facebook par exemple.

Ceux sont aujourd'hui 30 producteurs qui sont référencés.

## Espaces Tests Agricoles (ETAL40)

En partenariat avec le Conseil départemental des Landes, MACS participe au déploiement des premiers Espaces Tests Agricoles (ETAL40), sur 1,57 hectares de surfaces cultivables, dont la commune de Magescq en partenariat avec des acteurs départementaux de la filière (CA40, Envoléa, FDCUMA640, CIVAM Bio des Landes, l'ALPAD et l'EPLFPA).

À travers ce dispositif, de futurs maraîchers ont l'opportunité de tester la viabilité économique et technique de leur projet d'installation dans des conditions réelles et optimales pendant maximum 3 ans.

Chaque maraîcher bénéficie d'un accompagnement technique, juridique et administratif pour conforter et valider son projet d'installation de manière responsable et autonome.

## Projets portés par le Pôle d'Équilibre Territorial Rural du pays Adour Landes Océanes

### Démarche Tourisme durable et Charte écoresponsable

En 2010, le Pays ALO a lancé une démarche de tourisme durable en partenariat avec les intercommunalités, les offices de tourisme et des prestataires touristiques. Ce travail de co-construction a permis l'élaboration d'une première Charte tourisme durable en 2012 visant à fédérer les acteurs touristiques et à les accompagner pour réduire l'impact environnemental de leur activité.

Les objectifs de la charte sont de :

- contribuer à la préservation et à la valorisation des espaces naturels, atouts essentiel du territoire,
- promouvoir l'économie locale (emplois, produits, acteurs),
- favoriser les échanges (entre les territoires et les différents acteurs) et les rencontres (hôtes-visiteurs),
- proposer une large gamme de services et prestations accessibles à tous.

La charte a évolué en 2022 en intégrant de nouveaux critères (exemple : critères liés aux actions solidaires, sociales, à la pollution numérique...).

MACS soutient la démarche et assure sa promotion sur son territoire.

### Démarche Alimentation Durable

L'objectif de cette démarche Alimentation Durable est de mettre en synergie production, distribution, consommation pour organiser « en circuit court » l'alimentation locale.

Le PETR a pour mission de développer de la transversalité et de la cohésion entre les acteurs de l'alimentation via notamment une plateforme numérique d'échange et de centralisation de la donnée.

MACS intervient aux côtés du conseil départemental et de Bordeaux Science Agro pour faciliter le dispositif.

### Perspectives 2022

- *Mise en place d'un Schéma Directeur du Tourisme et des Loisirs*
- *Animation des acteurs de l'économie circulaire avec l'association Recita*
- *Élaboration d'un Schéma de Développement Économique*

## **Aménagement des zones d'activités économiques**

---

Afin d'accueillir de nouvelles activités économiques sur le territoire et de permettre aux entreprises de se développer, MACS aménage les espaces adaptés au développement économique.

Depuis 2021, une nouvelle stratégie d'aménagement a été mise en place pour que les extensions et les nouvelles zones en projet soient réinterrogées.

Une meilleure intégration à son milieu avec une limitation des mobilités polluantes est prévue et la création d'espaces de vie de proximité.

Afin de limiter l'espace consommé et d'optimiser les moyens, la mutualisation de services sera mise en place, et permettra de renforcer la cohésion entre les entreprises.

Cette nouvelle méthode d'aménagement permettra également de travailler sur la valorisation des filières directes et l'économie circulaire.

De nouveaux critères environnementaux seront intégrés aux études de faisabilité pour mieux définir la commande politique d'aménagement et étendre 13 nouvelles zones sur le territoire.

### Perspectives :

- *Une première expérimentation de cette nouvelle conception est prévue sur l'extension de Laubian 3 à Seignosse en 2022*

## La planification urbaine

---

Après 4 ans de travail concerté avec les élus et les acteurs du territoire, le projet de PLUi a été approuvé par le conseil communautaire le 27 février 2020. La dimension de la transition énergétique a été spécifiquement identifiée et a fait l'objet en 2019 d'un travail en concertation avec l'ensemble des parties prenantes à la démarche.

Parmi les questions traitées, outre la question centrale des déplacements, une attention particulière a été portée à l'intégration des énergies renouvelables, à la performance énergétique des bâtiments et au bioclimatique des aménagements.

En 2021, la Communauté de communes a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « Objectif ZAN » (Zéro Artificialisation Nette) pour développer une stratégie de limitation de la consommation d'espace et mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, renaturation des centres urbains).

## La mobilité

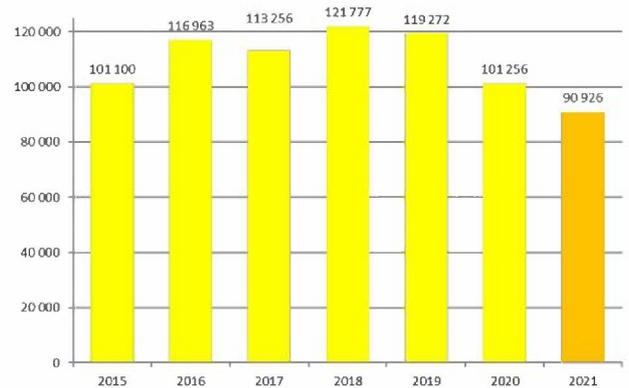
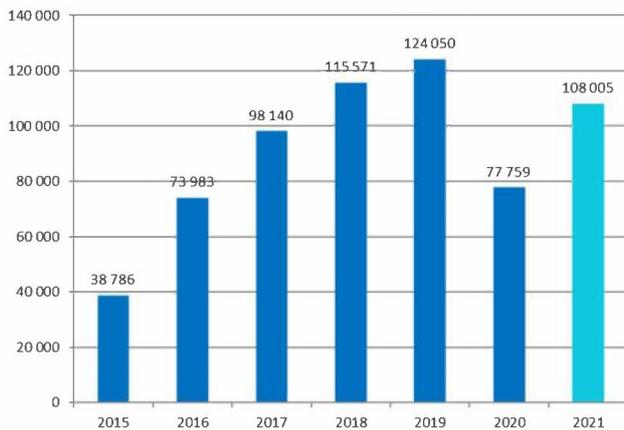
---

- Le réseau Yégo

En 2021 la fréquentation du réseau YEGO annuel remonte et retrouve le niveau d'usage d'avant la crise COVID. L'été 2021 présente en revanche une baisse de fréquentation : - 10 % par rapport à l'année précédente.

Yégo 10 mois hiver :

Yégo plages :



- **Les liaisons cyclables**

Le schéma cyclable a été voté en mars 2021. Ce nouveau document vise le développement de la pratique du vélo au quotidien à travers différents types d'actions :

- aménager un réseau cyclable « armature » sur les principaux itinéraires domicile-travail,
- compléter le maillage cyclable local dans les bourgs,
- développer les services et les animations afin d'accompagner le changement de comportement auprès du public.

En 2021 MACS est lauréate de l'appel à projet A VELO 2 de l'ADEME, cet accompagnement porte sur le financement d'études d'itinéraires et sur la création d'un poste dédié aux animations et services vélo.

- **Stratégie Mobilité 2020-20230**

Depuis juin 2019, MACS a lancé une démarche de réflexion au sujet de la mobilité sur son territoire. La démarche qui a mobilisé habitants et élus s'est poursuivie avec la définition d'un plan d'actions qui sera livré au premier semestre 2022. Une enquête en ligne exhaustive a permis de mieux définir les attentes des habitants (extrait) :



Quelle offre de déplacements de proximité (écoles, commerces, etc..) souhaiteriez-vous voir se développer en priorité ?

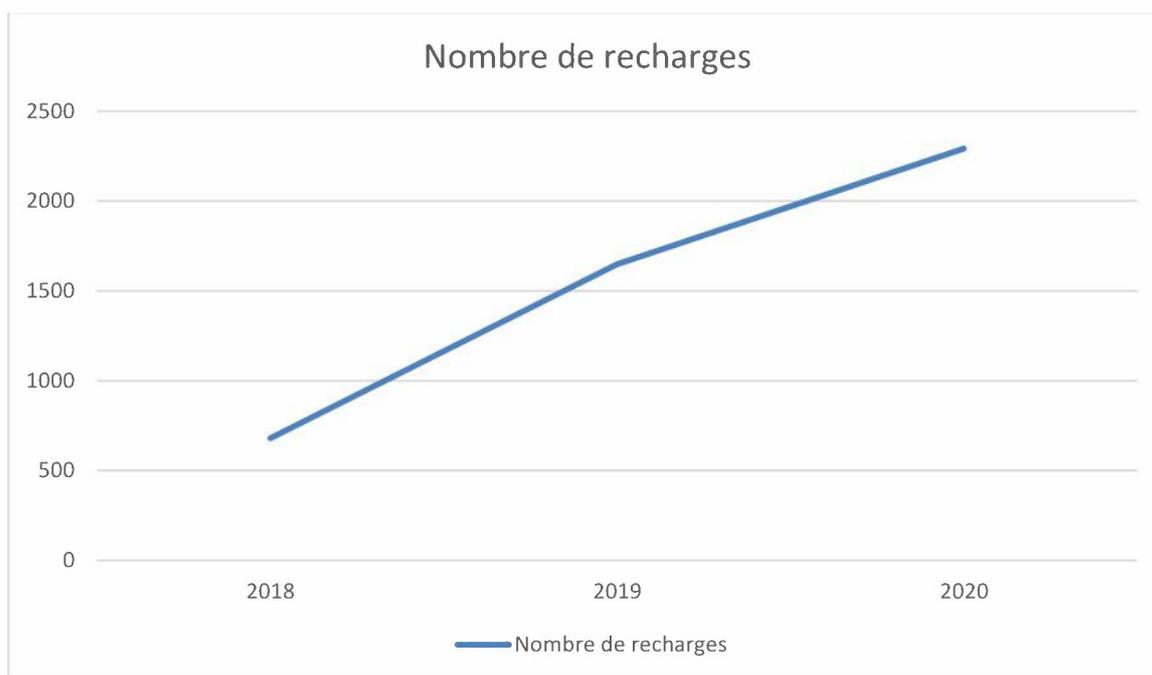


## La mobilité électrique et GNV

L'utilisation des 23 bornes de recharges pour les véhicules électriques augmente !

En 2017, l'ADEME, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Landes, le SYDEC et les Établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont lancé un programme d'investissement de plus de 2 millions d'euros pour structurer un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ainsi la Communauté de communes MACS participe à hauteur de 53 000 euros dans la mise en place du dispositif.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de recharges augmente de presque 40 % chaque année :



Pour information, la borne la plus utilisée se situe à Soorts-Hossegor, dans la zone Pédebert, et comptabilise 234 recharges sur l'année.

### Perspectives :

- *Portage d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une station BioGNV en partenariat avec GrDF,*
- *Stratégie de déploiement pour installer de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques,*
- *Réflexion pour accompagner les particuliers dans l'achat de vélos à assistance électrique.*

## La voirie et l'aménagement des espaces

---

- Lancement des projets pilotes pour l'utilisation de matériaux de voirie issus des déchets.

Les chantiers de la piste cyclable Soustons/Tosse, et le réaménagement de l'avenue Tourren à Sant-Vincent-de-Tyrosse réutilisent les matériaux issus des chantiers de démolition traités par le SITCOM. 100 % des fondations ont été réalisées avec ces matériaux. A cela s'ajoute les 80 % de matériaux recyclés dans l'enrobé de finition.

- Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur).

Accompagnement du cabinet NATURA CITY afin d'appliquer les exigences de MACS :

- Chantier de la ZA des deux pins (Capbreton) => désimperméabilisation, plantation d'environ 100 arbres et 300 végétaux, création de noues d'infiltration naturelle.
  - Réaménagement de l'avenue Tourren (Saint-Vincent-de-Tyrosse) => désimperméabilisation, plantation de végétaux, création de noues d'infiltration naturelle.
- La recherche de collaborations avec les usagers et les acteurs environnementaux dans la conception des aménagements.

Les premières réunions de concertation avant et pendant la conception des projets ont démarré cet hiver sous la forme d'ateliers (Tyrosse, Magescq, St Geours).

- Macs participe désormais à hauteur de 50 % à la création des noues et de l'implantation de végétaux participant à la gestion naturelle des eaux pluviales, cela afin d'inciter les communes à la désimperméabilisation et la revégétalisation.

#### Perspectives :

- *Observer la tenue dans le temps du principe de réutilisation des matériaux sur les pistes cyclables, pour ensuite envisager de l'appliquer aux chaussées.*
- *Extinction nocturne des éclairages publics des zones d'activité pour diminuer les consommations énergétiques et réserver la biodiversité.*
- *Puis la modernisation de l'appareillage d'éclairage public sur les zones d'activité.*

## Les services à la personne

---

### Escale Info

L'Escale info est un espace de proximité pour accompagner les habitants de MACS dans leur quotidien. Labellisé « Bureau Information Jeunesse », « Point Info Famille », « Point d'Accès au Droit » et Point d'Accès Numérique, l'Escale Info est un lieu d'information et d'orientation des jeunes et des familles.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux de l'Escale Info (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, et LDH). Ces partenariats sont structurés autour de plusieurs axes et d'une Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles signée avec la CAF des Landes.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des jeunes et des familles : conférences parent-thèses, forum sécurité routière, forum câlins-malins, journées découverte du baby-sitting.

## Petite Enfance

### Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) :

190 assistantes maternelles agréées et plus de 600 enfants ont fréquenté les ateliers du RAM sur les 7 antennes du territoire : Moliets, St Jean de Marsacq, St-Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse-Maremne, Labenne et Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux assistantes maternelles (techniques de relaxation, modules de formation continue en partenariat avec le Greta, réunion d'information sur la nouvelle convention d'assurance chômage animée par Pôle Emploi), ainsi que des animations ouvertes aux familles du territoire (carnaval en soirée pour les sites de Moliets et Soustons, Noël en soirée pour le site de St Jean de Marsacq).

### Perspectives 2022 :

- *Construction d'animations et formation des équipes sur l'environnement et le développement durable*

### Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant :

MACS a mis en place un lieu de rencontres, de soutien et d'échanges autour du jeu pour les enfants accompagnés d'un adulte référent.

Pour l'enfant, le LAEP :

- Favorise son expression et son épanouissement dans un espace aménagé et sécurisé ;
- Contribue à sa socialisation, son autonomie, en échangeant et en rencontrant d'autres enfants, d'autres adultes ;
- Crée des conditions propices à une préparation à la séparation.

Pour l'accompagnant, le LAEP permet :

- D'être avec son enfant, de le découvrir autrement, de partager un moment de jeux, de détente ;
- De prendre confiance dans sa fonction parentale ;
- De rompre l'isolement, de rencontrer d'autres adultes, de partager son expérience.

### Perspectives 2022 :

- *Relais des animations sur le territoire*
- *Orientation sur l'activité physique/motricité en lien avec politique sport-santé*
- *Réflexions sur actions environnementales*
- *Etendre les modes de communication et d'aménagement*
- *Lien avec autres lieux d'accueil du territoire*

## Culture - Sport

MACS s'est engagé en 2021 à accompagner les associations en faveur de l'environnement et du développement durable. La collectivité s'appuie notamment sur le SITCOM pour sensibiliser les acteurs à la gestion des déchets (tri et réduction).

### Formation à l'organisation d'événements éco-responsables

MACS et l'association WaterFamily ont organisé en 2021 une formation pour accompagner 20 associations sportives et culturelles (dont 4 communes) pour la mise en place d'événements éco-responsables. Plus d'informations sur [www.waterfamily.org](http://www.waterfamily.org)

#### Perspectives :

- *Prise en compte de l'impact environnemental dans l'organisation des évènements culturels et sportifs de MACS.*
- *Organisation d'évènements sur l'écocitoyenneté avec Terres de Jeux à Saint-Geours-de-Maremne et l'Escale Info à Capbreton*

## Port et Lac

---

Le port de Capbreton subit un ensablement conséquent depuis plusieurs années, rendant son accès de plus en plus problématique à basse mer. Le projet de dragage, envisagé depuis 2019, concerne tous les usagers du littoral et impacte plus fortement les pêcheurs, plaisanciers, mais également les sauveteurs en mer (SNSM).

Les deux premières phases de dragage du port (sortie du port et chenal) ont été réalisées en 2020 et 2021 ; la dernière phase va concerner le bassin portuaire. Ce dragage d'un peu plus de 100 000 m<sup>3</sup> de sédiments commencera fin 2022 par l'extraction et le clapage en mer de 69 000 m<sup>3</sup> de sédiments. En 2023, les 40 000 m<sup>3</sup> restants seront extraits, traités à terre et réutilisés pour des travaux dans le cadre d'une nouvelle filière d'économie circulaire sur le territoire. MACS est accompagnée par la société NEO ECO dans la recherche des filières de valorisation des sédiments portuaires.

### Maitrise des consommations

Suite à la thermographie réalisée sur le port en 2021, une étude relative aux consommations des fluides sur le port (eau et électricité) a été lancée avec le cabinet GALLIUM. Un contrôle individuel par plaisancier sera en déployé en 2022 et 2023 par l'intermédiaire de bornes. Il est prévu d'économiser plus de 75 000 € par an avec ce dispositif.

### Gestion des déchets

Travaux en cours avec le comité interdépartemental de pêche sur des filières de récupération et de valorisation du matériel de pêche et notamment des filets.

#### Perspectives :

- *Perméabilisation du parking Bonamour destiné aux plaisanciers avec la pose de dalles en éco béton percé facilitant l'écoulement des eaux.*

## Pôle culinaire

---

### Test d'un produit de nettoyage et de désinfection plus respectueux de l'environnement

Produit sans chlore, sans EDTA, sans ammonium quaternaire à base de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) et d'acide peracétique.

### Passage à des barquettes neutres depuis septembre 2019

Ces barquettes contiennent 30 % de plastique en moins et sont exemptes de colorants (d'où leur couleur neutre), de dioxyde de titane (E171 – interdit dans les produits alimentaires à partir du 1er janvier 2020) et de carbonate de calcium (E170 – faisant partie de la famille des nanoparticules dont la surexposition pourrait avoir des effets toxiques potentiels sur la santé).

Le pôle culinaire récupère les barquettes usagées qui sont revalorisées dans le secteur non alimentaire (recyclage dans l'automobile, le bâtiment, les cagettes).

### L'engagement d'un approvisionnement de proximité

Au cœur des priorités depuis toujours, le pôle culinaire s'approvisionne en circuits courts auprès de 43 fournisseurs locaux situés à moins de 50 km et rigoureusement sélectionnés. Les produits frais, de saison, labellisés (IGP Sud-Ouest, bio, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge,...) sont privilégiés dans les menus. Avec ses 96 % d'achats (en valeur) en région Nouvelle-Aquitaine et midi Pyrénées et ses 48 % d'achats en produits circuits courts (bio et local), le pôle culinaire répond presque aux exigences de la Loi Egalim fixant le taux à 50 % dont 20 % de bio à horizon 2022. Les repas scolaires comprennent déjà 21 % de produits bio et 8 à 10 composants bio ou locaux par semaine.

### L'engagement d'une cuisine traditionnelle

Le pôle culinaire attache tout autant d'importance à sa manière traditionnelle de cuisinier. Cela est rendu possible par le savoir-faire de son équipe associé à l'utilisation d'un matériel de haute technologie plébiscité par de nombreux professionnels du métier et qui respecte les qualités organoleptiques des produits (saveur, tendreté...) grâce à des cuissons lentes. La charte nationale qualité Agores détenue depuis 2017 témoigne de la volonté continue d'amélioration de la qualité mise en place à tous les niveaux de la chaîne de production. L'équipe veille quotidiennement au suivi du plan de maîtrise sanitaire, de l'hygiène, de la traçabilité et au maintien de la sécurité alimentaire auxquels agents et personnel des sites de restaurations sont aussi continuellement formés.

### L'engagement dans une démarche de développement durable

Le pôle culinaire s'attache en permanence à minimiser son impact environnemental à travers des tournées de livraison optimisées, l'utilisation du nettoyage vapeur et de produits d'entretien dans la mesure du possible écolabellisés. Les différents emballages (cartons, plastiques, verre, fer, barquettes) sont triés, collectés et recyclés. Les ordures ménagères ont été réduites de plus de moitié en 5 ans au profit des biodéchets (17 tonnes en 2019 dont épluchures, coquilles d'œuf, déchets de découpe...) revalorisés en bio gaz ou compost. De leur côté, les ombrières photovoltaïques installées sur le parking représentent une autoconsommation de 10 % des besoins du pôle. Plus de 500 cuissons de nuit permettent également de réduire les dépenses électriques de l'année.

### Des menus végétariens une fois par semaine depuis septembre 2019 pour les enfants

En conformité avec la loi Egalim et les recommandations du nouveau Plan National Nutrition Santé, le pôle culinaire propose une fois par semaine aux enfants déjeunant au restaurant scolaire un menu végétarien (à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs et produits laitiers). Les équipes se mobilisent pour trouver des idées de recettes et élaborer de nouveaux plats répondant à la fois aux goûts des enfants, à l'équilibre alimentaire

ainsi qu'aux exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas. Le pôle culinaire joue alors pleinement son rôle d'éducateur au goût en faisant découvrir aux enfants de nouvelles saveurs au même titre que les plats proposés régulièrement lors de repas à thème. Les restaurants scolaires sont aussi impliqués dans la démarche pour contribuer à l'éveil sensoriel des enfants autour de l'alimentation, évaluer l'appréciation des nouveaux plats et leur impact sur le gaspillage alimentaire.

### **Peser et éduquer pour moins gaspiller**

Pour évaluer le gaspillage suite aux 3 actions anti-gaspi mises en place depuis septembre 2018 (distribution contrôlée du pain, découpe des fruits, incitation à goûter). Un enfant de la Communauté de communes MACS jette en moyenne 70 g de nourriture. C'est 42 % de moins que la moyenne nationale, grâce d'une part au travail réalisé en interne depuis 9 ans pour ajuster au mieux les quantités proposées et d'autre part à la collaboration entre le pôle culinaire et les agents de restauration sur le service et l'accompagnement des enfants lors du déjeuner.

#### Perspectives :

- *si les tests et l'utilisation des produits ménagers sont concluants, ceux-ci pourraient être envisagés dans le futur site du pôle culinaire.*

## **Communication**

---

### **Consommables et distribution**

Plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de diminuer les consommables :

- SiteWeb plus éco responsable avec suppression des doublons d'informations.
- Achat de gourdes et de verres réutilisables pour remplacer l'usage de bouteilles en plastique lors des réunions.
- Les panneaux d'affichage lumineux ont été remplacés par l'application panneapocket.
- Le nombre d'édition de Newsletters a été divisé par 2.
- Le kit du nouvel arrivant n'est plus livré directement à domicile, la personne doit maintenant demander auprès de l'office de tourisme de sa commune pour l'obtenir.

#### Perspectives :

- *Travailler sur des événements plus résilients (pas d'évènement en 2021 à cause du covid)*
- *Discussion avec l'imprimerie pour remplacer la fabrication des plaquettes par sécheur qui est énergivore*

# Systemes d'Information

---

MACS est engagé depuis 2019 dans une démarche de numérique responsable, avec pour objectif de réduire l'impact environnemental et sociétal du système d'information de la collectivité. Par cette démarche, MACS montre que la transition écologique doit nécessairement passer par la transition du numérique.

La Direction des Systemes d'Informations a mis en œuvre, en 2021 :

- Marché public de matériel informatique incluant des critères de développement durable engageant ;
- Arrêt des bornes WiFi des écoles primaires la nuit et sur certaines plages horaires les weekends ;
- Formalisation d'un partenariat avec un broker (une casse informatique) ;
- Participation à un benchmark national sur le sujet du Numérique responsable et de la sobriété numérique ;
- Arrêt des bornes Wifi de MACS la nuit et sur certaines plages horaires les weekends ;
- Dématérialisation des Panneaux Multimédias Lumineux ;
- Rationalisation du parc informatique de MACS (K-Box sur les ordinateurs portables pour les agents plutôt que sur une tablette) ;
- Déploiement de la Petite Marianne sur le site internet de MACS ;
- Impressions en mode rétention sur tous les copieurs de MACS ;
- Prix Numérique Responsable ;
- Accompagnement témoin pour d'autres collectivités (Régie des eaux de Bordeaux...) ;
- Escales numérique – Formation au Numérique Responsable Interne et Grand Public

## Perspectives 2022

- *Malle numérique responsable dans les centres de loisirs*
- *Benchmark comme 2021*
- *Label INR Institut Numérique Responsable*
- *Application projet sur la mobilité des usagers*
- *Achat de matériel d'occasion plutôt que du neuf + réparabilité*

## Finances

---

Les actions de MACS en matière de développement durable permettent de contractualiser de meilleures conditions avec les établissements bancaires.

En 2020, la collectivité a débloqué 1 300 000 € de prêt "vert" de la Banque Postale (sur 7 000 000 € au total) correspondant aux dépenses d'investissement sur l'environnement (déchets, énergie, GEMAPI).

En 2021, la collectivité a souscrit un prêt "PACT" de 4 000 000 € par la société ARKEA grâce à ses engagements RSE. L'emprunt sera entièrement débloqué en mars 2022.

# Ressources Humaines

---

## Crise sanitaire et télétravail

Le contexte sanitaire a nécessité de faire évoluer rapidement les activités de la collectivité tout en permettant une continuité de service nécessaire à l'intérêt général.

La mise en place du télétravail a été un axe fort du maintien d'activité.

Pour assurer la protection des agents, la collectivité a mis à disposition du gel antigénique et des masques réutilisables pour diminuer la création de déchets.

## Mobilité

Afin d'inciter les agents territoriaux à utiliser le vélo et le covoiturage pour les déplacements domicile-travail, une indemnité modalités alternatives a été mise en place.

## Formation

Le contexte sanitaire a également permis de généraliser la visioconférence pour la formation, qui s'oriente à l'avenir vers un maintien de mode de formation associée à une partie en présentiel.

## *Perspectives :*

- *Mise en place d'action pour améliorer le bien-être au travail*
- *Réflexion pour repenser la participation de la collectivité dans une protection médicale et sociale complémentaire*